



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 13442

Numéro SIREN : 489 723 692

Nom ou dénomination : GALLOUX & ASSOCIES

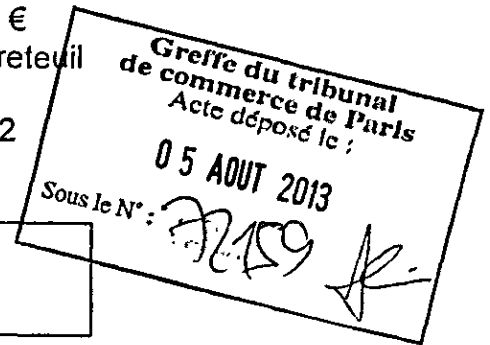
Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2013 sous le numéro de dépôt 72159



1307222701

DATE DEPOT :	2013-08-05
NUMERO DE DEPOT :	2013R072159
N° GESTION :	2006B13442
N° SIREN :	489723692
DENOMINATION :	GALLOUX & ASSOCIES
ADRESSE :	52 ave de Breteuil 75007 Paris
DATE D'ACTE :	2013/04/04
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	CESSION DE PARTS

GALLOUX & ASSOCIES
SARL au capital de 80 000 €
Siège social : 52, avenue de Breteuil
75007 PARIS
RCS PARIS B 489 723 692



CESSION DE PARTS

06 13 42

Les soussignés :

- Monsieur Frédéric QUESNEL, domicilié 32 rue Claude Pernes, 93110
ROSNY-SOUS-BOIS,

d'une part,

- GALLOUX & ASSOCIES, dont le siège social est situé 52 avenue de Breteuil
75007 PARIS, représentée par son gérant, Monsieur Philippe GALLOUX,

d'autre part,

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 5 avril 2006 à PARIS, il a été
constitué une société à responsabilité limitée dénommée « GALLOUX &
ASSOCIES », au capital à l'origine de 1000 €, porté à 80 000 €, divisé en
80 000 parts de 1 € chacune, ayant pour objet l'exercice de la profession
d'expert comptable et l'exercice de la profession de commissaire aux comptes.

La durée de la société a été fixée jusqu'au 4 avril 2105.

CESSION DE PARTS

Monsieur Frédéric QUESNEL cède et transporte, par les présentes, sous les
garanties ordinaires de fait et de droit, à GALLOUX & ASSOCIES
qui accepte, 4 000 (quatre mille) parts sociales de 1 euro (un €), numérotées
899 à 998, 18 101 à 20 000 et 38 001 à 40 000.

Enregistré à : SIE DE MONTREUIL EST

Le 02/08/2013 Bordereau n°2013/434 Case n°13

Enregistrement : 25 €

Pénalités : 3 €

Ex 2591

Total liquidé : vingt-huit euros

Montant reçu : vingt-huit euros

L'Agent des impôts

Eric L. L. L.
Agent des finances publiques

5

CONDITIONS

GALLOUX & ASSOCIES sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et aura seule droit à la fraction correspondante des bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites parts.

GALLOUX & ASSOCIES sera subrogée dans tous les droits et obligations attachées aux parts sociales cédées.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 4 000 € (quatre mille €). Monsieur Frédéric QUESNEL reconnaît que GALLOUX & ASSOCIES a réglé le prix de la cession et lui en consent bonne et valable quittance.

ENREGISTREMENT

En raison de l'objet social de la société et de son capital formé d'apports en numéraires et divisé en parts sociales ne donnant pas jouissance ou attribution à des biens immobiliers, la présente cession n'entre pas dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée instituée en matière immobilière par la loi du 15 mars 1963.

ELECTION DE DOMICILE

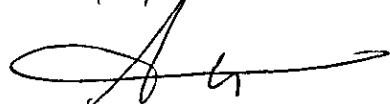
Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur demeure ou siège social respectifs.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à Paris, en six originaux

Le 4/4/2013



Monsieur Frédéric QUESNEL
Le cédant



GALLOUX & ASSOCIES
représentée par
Monsieur Philippe GALLOUX
Le cessionnaire